

Surfacturation tromperie

Par **Tai**, le **30/06/2021** à **18:11**

Bonjour.

Les tarifs sont libres en France a condition que l'entreprise n'a pas le monopole et que ces tarifs sont prédéfinis.

Ma question est ,

Un expert ou un avis de homme qualifiée peut-il suffire à remettre en cause les tarifs fait à un client pour des travaux de renovation chez un particulier ?

Merci de votre réponse.

Par **joaquin**, le **01/07/2021** à **11:02**

Bonjour,

C'est une question de cours ?

Je ne pense pas que l'avis d'un expert ou d'une personne qualifiée puisse obliger une entreprise à modifier ses tarifs. Par contre, avant la signature du contrat, ces tarifs peuvent être négociés de gré à gré entre l'entreprise et le client (sauf dans les contrats d'adhésion où là le client n'aura guère le choix : souscrire avec le tarif pré établie ou ne pas souscrire, ex : contrats d'assurance).

Cordialement

Joaquin Gonzalez